

*Douanes—Loi*

**M. George Baker (Gander-Twillingate):** Monsieur le Président, je dirai simplement que le projet de loi à l'étude aujourd'hui n'est qu'une mesure administrative qui va certainement faciliter les choses au sous-ministre et à toutes les personnes qui s'attendent à ce que ce dernier signe des milliers et des milliers de documents. Si j'ai bien compris, l'intention de la loi initiale a été contestée devant les tribunaux et cette mesure me paraît donc nécessaire. Les nombreux Canadiens que cela vise considéreraient sans doute toute obstruction comme une tactique intempestive et il faudrait donc adopter cette mesure le plus rapidement possible.

**M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan):** Monsieur le Président, je voudrais moi aussi annoncer que j'appuie ce projet de loi. Nous reconnaissons qu'il s'agit d'une mesure purement administrative, mais je me demande si je peux demander au ministre quelles seront les conséquences, surtout celles de l'article sur la rétroactivité . . .

**Le président suppléant (M. Paproski):** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député a la parole pour exprimer le point de vue de son parti dans le débat, mais ce n'est pas le moment de poser des questions.

**M. Angus:** Je le savais, monsieur le Président, mais je demandais en quelque sorte pour la forme si le ministre pourrait nous renseigner sur les répercussions que la rétroactivité risque d'avoir sur tout litige en cours. Nous voudrions simplement avoir une idée de ce qui se produira. Par ailleurs, nous proposerons deux ou trois petites modifications au projet de loi le moment venu.

**M. Dave Nickerson (Western Arctic):** Monsieur le Président, je voudrais dire très brièvement que je suis naturellement en faveur du projet de loi et des modifications administratives dont le besoin se faisait sentir. Je veux aussi en profiter pour remercier le ministre du Revenu national (M. Beatty) d'avoir implanté un bureau des douanes à Yellowknife, capitale des Territoires du Nord-Ouest. La population attendait la création de ce bureau depuis longtemps. Je l'ai inspecté personnellement et je l'ai trouvé à mon entière satisfaction. Merci beaucoup, monsieur le Ministre.

**Le président suppléant (M. Paproski):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote!

**Le président suppléant (M. Paproski):** Le vote porte sur la motion suivante: M. Beatty, appuyé par M. Andre, propose que le projet de loi C-40, confirmant certains actes accomplis pour le sous-ministre du Revenu national pour les douanes et l'accise et modifiant la Loi sur les douanes et la Loi sur les mesures spéciales d'importation, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité plénier.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2<sup>e</sup> fois et, du consentement unanime, la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Paproski.)

**Le vice-président:** A l'ordre. La Chambre est réunie en comité plénier pour étudier le projet de loi C-40, confirmant certains actes accomplis pour le sous-ministre du Revenu national pour les douanes et l'accise et modifiant la Loi sur les douanes et la Loi sur les mesures spéciales d'importation. L'article 1 est-il adopté?

Sur l'article 1—

**M. Angus:** En ce qui a trait à l'article 1, monsieur le président, je voudrais proposer:

Qu'on ajoute les mots «ministre et» juste avant le mot «sous-ministre».

**M. Baker:** Monsieur le président, je me demande si le député pourrait préciser de quelle ligne il veut parler, puisque le terme «sous-ministre» figure trois fois à l'article 1.

**M. Angus:** Monsieur le président, je pense donc qu'il faudrait apporter ce changement dans les trois cas.

**M. Baker:** Monsieur le président, je ne sais pas si une telle motion est recevable et je me demande pourquoi le député propose cela. Si je comprends bien sa proposition, je dois dire que je n'ai pas l'intention d'accepter n'importe quelle mesure que prendrait le ministre en exerçant un pouvoir ou en assumant une fonction théoriquement au nom du ministre. Je ne pense pas que nous devrions accepter qu'un acte qui est censé avoir été accompli par le ministre soit attribué à quelqu'un d'autre comme si c'était prévu dans l'article. Comme nous parlons du sous-ministre ici, je me demande si c'est bien l'intention.

**M. Beatty:** Je pense pouvoir donner des précisions à mes collègues sur ce point, monsieur le président. Permettez-moi d'expliquer certaines choses. La Loi sur les douanes et d'autres lois confèrent au sous-ministre certains pouvoirs particuliers qui sont distincts de mes responsabilités de ministre. Habituellement, le sous-ministre agit en mon nom, parce que je lui ai délégué des pouvoirs. Cependant, dans certains cas, la loi lui confère des pouvoirs bien définis qui lui permettent d'agir de son propre chef. Ce qui s'est produit en réalité, c'est que les tribunaux ont jugé que le sous-ministre ne pouvait pas décider légalement de déléguer ses pouvoirs à des subalternes à cause du nombre important de demandes qui lui étaient soumises. Il n'y a dans aucun de ces cas une délégation de mes pouvoirs. Par conséquent, toute référence ici au ministre du Revenu national serait déplacée dans la mesure où tout ce que nous faisons, c'est chercher à valider des actions du sous-ministre du Revenu national et de ses subordonnés. Que l'on mentionne le ministre du Revenu national ne me pose pas particulièrement de problème, c'est simplement que c'est hors sujet.

• (1620)

J'imagine que mon collègue, le député de Gander-Twillingate, s'inquiète peut-être de ce qu'une mention du ministre du Revenu national dans ce contexte risque de permettre la validation d'une action que n'envisage pas le Parlement au moment où nous adoptons ce projet de loi. Si nous voulons protéger les droits, les pouvoirs et les prérogatives du Parlement, nous devons nous attacher avec le plus grand soin à maintenir ce projet de loi dans les limites les plus étroites possibles.